L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

MARDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 27 novembre.

S. E. le gouverneur de cet état a nommé MM. Fs. Girodé, Z. Cavelier et P. E. Sorbé, directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

NOUVEAU CANDIDAT A LA PLACE DE GOUVERNEUR. Nous entendons chaque jour nombre de gens se plaindre de leur sort ; le destin semble s'attacher à les persécuter, à les contrarier dans tous leurs projets, à déjouer toutes leurs entreprises ; les uns ont échoué dans les spéculations les mieux combinées, les autres ont essayé de tel ou tel métier dans lequel ils n'ont pu soutenir la concurrence ; d'autres, dont les bras n'ont pas appris un métier, dont le génie n'est pas propre aux calculs et aux combinaisons, et qui n'ont pas eu le bonheur de naître avec une certaine quantité de ce métal qui supplée à tout, font fort embarrassés pour vivre ; d'autres enfin que la fortune a dotés au moment même où ils ont été conçus, mais qui par apathie ou par nullité, ne savent comment tuer le temps, cherchent vainement une diversion à la monotone de leur existence ;..... ..... Pauvres gens vous êtes aux abois pour bien peu de chose ; que vous manque-t-il ? une occupation dont la salaire pourvoie à vos besoins, un titre qui supplée à la nullité de votre personne, des distinctions factices qui dissimulent votre incapacité, un hochet pour amuser votre puérile existence.... vous ne savez que faire... faites vous candidats.

La candidature tient lieu de tout ; la candidature est devenue par l'usage un diplôme de mérite pour les moins méritans, de science pour les plus ignorans, de capacité pour les plus incapables, de civisme pour les citoyens les plus nuls ; la candidature enfin est la route directe, la seule voie frayée aux places, aux honneurs,..... et aux émolumens qui y sont attachés.

Les cœurs purs, les âmes honnêtes, les vrais citoyens se récrieront contre ces abus, ils maudiront la perversité du siècle, et nous répondront en tous cas que si les traînes artistement ourdies par l'esprit d'intrigue et d'ambition ont pu obscurcir parfois les patriotes les plus zélés et plus éclairés, le peuple n'en doit pas moins rejeter ceux qui se présentent à ses suffrages, armés de leur seule nullité, de leur seule incapacité ; et que quelque facile que soit l'exercice d'un emploi public devenu vacant, l'ambition de l'occuper, et l'infatuation personnelle ne peuvent aveugler les prétendans au point de leur faire oublier que la première condition pour se croire autorisés à postuler une place publique, est la confiance des talens nécessaires pour la remplir, et qu'il y a présomption dans un citoyen à s'ériger de ses talens, s'ils n'ont déjà été mis à l'épreuve, plus encore si les épreuves faites ont tourné à son désavantage.

Ces sages, ces patriotes ajouteront qu'il n'appartient pas au vrai mérite de la vraie vertu de se prôner eux-mêmes, et que c'est un droit imprescriptible pour le peuple de ne reconnaître comme titres à ses suffrages que les services rendus ; ils nous citeront à ce sujet le député romains allant arracher à sa charrue Cincinnatus pour lui confier le commandement des armées de la république.

Qui reniera ces principes ? personne ; nous les avouons, nous les proclamons hautement en théorie, mais de la théorie à la pratique, qu'elle énorme distance ! ce n'est pas dans notre siècle, ce n'est pas dans notre pays seulement que cette choquante anomalie frappe nos yeux ; ce n'est point d'hier que l'on a pu dire

Virtus post nummos..... de census honores.

Ou, pour emprunter la pensée d'un écrivain contemporain : " on peut exiger des capacités dans les employés subalternes..... mais pour les premières places, c'est bien différent."

Enfin, pour nous appuyer d'un exemple vivant et irrécusable, voilà, sauf omission, la quatrième place à laquelle M. Denis Prieur se présente comme candidat ; nous comptent d'avoir déjà trois fois consécutives échoué dans cette même où deux fois il a rempli l'intérim de ses trop confians mandataires, non content d'avoir, quinze jours après sa réélection à cette place, sollicité successivement celle de conservateur des hypothèques, et celle de caissier de la banque de l'Union alors qu'il ne pouvait l'obtenir sans faire insulter en quelque sorte ses commettans, non content de ces antécédens, c'est pour la place de gouverneur qu'il s'annonce aujourd'hui candidat jusqu'à ce qu'il réussisse, peut-être, que les *temps soient mûrs* pour aspirer à la présidence !

Ainsi s'expliquent le but et l'esprit de la communication publiée récemment dans notre feuille sur le civisme et les vertus de ce magistrat ; son nom maintenant imprimé dans les colonnes de quelques unes de nos feuilles, le nôtre compris, candidat à la place gouverneur, donne le sens de cette épigraphe citée de Cicéron, et placée en tête de cet article :

" Consentaneum est naturæ ut *sapien* velit
Gerere et administrare rempublicam."

Nous n'avions pas bien saisi l'apropos de cet adage, pensant qu'il se rapportait à l'élection de M. Prieur à la place de maire, élection consommée, et sur laquelle il n'y avait plus à revenir ; les nouvelles prétentions de M. Prieur expliquent tout ; c'était pour l'avenir que l'auteur de l'écrit cité voulait établir *qu'il est dans la nature que le sage consente à accepter le gouvernement de la république* ; et d'ailleurs cette expression de " gouvernement de la république, s'applique bien plus justement à la place de gouverneur que celle de maire.

Ainsi, M. Denis Prieur est le *sapiens*, l'homme sage, qui obéissant à sa vocation, à la voix de la nature, a fait assez abnégation de lui-même pour consentir à se charger d'un fardeau trop pesant pour tout autre que pour lui ; M. Prieur est notre *Atlas* politique !

O vertus sans pareille, ô sagesse infinie !
Que de faits éclatans attestent son génie !

M. Prieur pourrait s'écrier avec l'orateur Romain dont ses panégyristes ont emprunté les paroles :

O fortunatam, natam me consule Romam !

THEATRE D'ORLEANS.

Nous revînmes assister dimanche à la reprise de l'ouverture si longtemps attendue de ce théâtre. Dans la foule impatiente qui remplissait toutes les avenues de la salle, l'œil de l'observateur, satisfait, cherchait vainement les traces de cette funeste épidémie qui a si profondément marqué son passage parmi nous. Sur toutes les figures on lisait une franche gaîté, résultat de la confiance acquise par chacun que l'heureuse issue dans laquelle nous avons passé toute florissante capitale ; et rien n'était aussi de ce vif contentement dont il est dans notre frêle nature de ne pas nous défendre, quand notre tour de tous en moment où doit se réaliser une espérance contente. La vie ici se traîne si ennuyeuse et si pâle de septembre, au milieu des étouffantes chaleurs et des nuées insupportables nuages de poussière, de l'été ! affadie et si insipide enfance, en proie de la *piquante* compagnie de nos fièvres maringouins, quand l'aimable troupe de Thalie vient plus la peur nous égayer par les fantasiques productions de l'imagination ou la peinture vivante des travers de nos semblables ! la vie est si insignifiante alors, qu'il est bien naturel de se réjouir quand revient périodiquement le terme de ce triste été et le commencement de la saison actuelle. Réjouissons-nous donc, puisque cette époque est venue, puisque le choléra nous a fuit, et que l'ouverture du théâtre nous promet enfin des soirées moins fastidieuses, moins interminables, des soirées enfin que l'on aura un passer.

Ce n'est pas de la pièce mais des acteurs que nous avons à nous occuper. Et d'abord, à en juger par ce que nous avons vu, nous ne pouvons que féliciter le directeur de la composition de sa nouvelle troupe ; car dans cette représentation du chef-d'œuvre de Boieldieu dont l'ensemble a dépassé tout ce que nous avons vu jusqu'ici, ensemble qui cependant a besoin d'acquérir de l'aisance, nous trouvons à louer et à blâmer quelques détails.

La belle ouverture de la *Dame Blanche* a été exécutée avec une précision et un ensemble vraiment admirables ; M. Fauny, que nous nous rappelons avoir vu en 1825 et 26 diriger l'orchestre du principal théâtre d'une des premières villes de France, et qui depuis a occupé la même place dans un de ceux de la capitale, a fait voir qu'il a du talent supérieur ; il avait à surmonter une foule d'difficultés les plus épineuses qui se présentent à la tête d'un orchestre naissant, celle de lutter contre l'indifférence, l'insouciance, l'inertie, d'une première représentation, et de longs applaudissemens ont salué son succès.

M. Léon Hurtaux qui est doué du plus heureux physique, d'une supérieur parti de voix de *George* ; sa voix aqui d'étendue, mais elle a du volume et de la douceur, et une grande pureté. Quoiqu'il fût visiblement ému, il a chanté avec un goût parfait l'air *viens gentille dame* ainsi que le duo de la même dans lequel Mme. St. Clair, dont la réapparition a été vivement applaudie, l'a secondé avec le talent que déjà lui a valu tant d'éloges. On a écouté avec un plaisir tout nouveau le duo et le trio de la fin du premier acte. En somme, M. Léon Amédée est un sujet charmant, dont nous croyons le succès assuré.

M. Hurtaux possède une des plus belles voix de basse taille que nous ayons entendues sur notre théâtre elle est pleine, sonore, et résonne avec plus d'avantage encore dans les cordes basses que dans le médium. Si malgré un aplomb qui promet, il ne s'est pas fait remarquer particulièrement par son jeu comme comédien, les premiers sons échappés de cet organe si pur, si plein de volume et de rondeur ont excité des applaudissemens unanimes dans le parterre, qui ont redoublé à la belle scène de l'ennui, du second acte. Nous attendrons avec impatience l'occasion de revoir cet acteur dans un rôle qui prête plus de développement à sa voix.

M. Chambery dans le rôle du fermier *Dickson* nous a montré une boule d'une admirable intelligence, qui nous semble devoir rouler ici tout aussi bien qu'une autre. Cet acteur a assez de voix pour son emploi, et une audace dont le parterre s'accommode fort, parce qu'elle lui promet quelque une de ces lazzis dont il s'égaie tant. Malgré les nouveaux du public, contre lesquels il aura à lutter, que le costume de *M. Barnabé* dans la *famille de l'Apothicaire*, il était tiré à souhait de ce rôle.

Mme. Chambery est une charmante actrice, peut être un peu timide, mais que les encouragemens du public rassureront bientôt. C'est vraiment une *gentille fermière*, qui a séduit plus d'un George Broom par ses manières gracieuses et décentes, et le goût avec lequel elle a chanté la ballade. On ne peut manquer de la revoir avec plaisir.

Outre ces débuts, qui nous promettent une année théâtrale qui ne le cède en rien aux précédentes, nous avons à mentionner la réapparition dans cette troupe de deux actrices qui ont su mériter naguère la bienveillance du public qu'il n'a pas retirée avec indifférence. Nous voulons parler de Mlle. Mariage, que nous avons aperçue dans les chœurs ; et de Mme. Alexis, qui remplissait le rôle de la vieille *Marguerite* dans l'opéra. Ces deux acquisitions seront d'une grande utilité pour le théâtre.

Nous nous bornons à mentionner la représentation de la *Famille de l'Apothicaire*, vaudeville dans lequel ont débuté MM. Chambery et Guérineau, et Mme. Hurteaux ; mais cette composition est de si peu d'importance que nous nous étendrons de porter un jugement sur les acteurs qui y ont figuré. Mme Hurteaux se montrera avec plus d'avantage dans un rôle plus saillant.

En résumé le public paraissait satisfait de cette première représentation et nous sommes certains que le brillant succès de MM. Henry, Léon Amédée et Hurteaux, pour qui on a été les honneurs de la soirée, attirera une foule nombreuse à la seconde représentation.

Au moment de terminer cet article nous apprenons que le régisseur, MM. St. Aubin et Alfred, ainsi que quelques autres artistes attachés à la troupe de M. Davis, qui s'étaient éloignés de la ville pendant la mauvaise saison viennent d'arriver—Ainsi la troupe est maintenant complète et nous pouvons espérer de voir débuter incessamment les autres acteurs que nous ne connaissons encore que de nom.

On a reçu à New-York des journaux de Londres du 6 octobre, c'est-à-dire de deux jours plus récents que les nouvelles qui nous ont parvenues par la voie de Boston.

Les prétendus arrangemens définitifs concernant la formation du ministère français sont tombés dans l'eau. Loin que ce ministère soit organisé, comme on l'avait dit, il paraît que tout est remis et à refaire. Le *Times* contient des lettres de Paris du 3 octobre, qui annoncent que de nouveaux changemens ont été résolus dans la composition du cabinet, quoiqu'ils n'aient pas été annoncés officiellement. On dit qu'il est certain que le général Sebastiani a donné sa démission et qu'elle a été acceptée ; celles de deux autres ministres qui doivent se retirer, ont du être remises le 3. L'auteur de cette lettre ajoute :—

" Déjà le général Sébastiani a abandonné l'autel des affaires étrangères et s'est retiré dans le sien, où il se prépare à partir pour la Corse, son pays natal, ou pour l'Italie, où il veut aller passer l'automne, pour rétablir sa santé. Sa disparition de dessus la scène politique ne sera pas regrettée en France. On sait qu'il a toujours été absolutiste au fond du cœur. Sa conversation apparente du régime de Bonaparte, dans lequel il avait été élevé et dont il s'était fait connaître en Europe comme un des plus zélés disciples, aux principes du gouvernement constitutionnel sous la charte de Louis XVII, n'a jamais trompé ceux qui le connaissaient personnellement ; et les motifs que le portèrent à s'annoncer à la tribune comme le champion du libéralisme ne furent jamais un secret pour ceux qui avaient des relations journalières avec lui."

Le baron Louis s'en retire, et son absence du ministère ne sera pas plus regrettée que celle de M. Sébastiani. Quant à la démission de M. Girod de l'Ain, personne n'en parlait à Paris. Le passage suivant du *Journal du Commerce* sur la formation d'un nouveau ministère, mérite une attention particulière.

" L'opposition se renforcera naturellement de tous les amis des prétendans au ministère, qui ont été désappointés—de tous les hommes indépendans qui ont soutenu M. Perier par un motif louable mais mal entendu, et qui craignent que la restauration représentée par les doctrinaires que la république imaginaire dont on a eu l'adresse de les effrayer. La session se consommera donc en luttes journalières entre deux partis dont les forces numériques seront peu près égales, et qui auront alternativement le dessus. Le temps se passera en interpellations et querelles personnelles et en interminables explications qui n'aboutiront à rien. Allez, après demeurer à la chambre de s'occuper des affaires du pays, quand la tribune sera convertie en un champ de bataille, où la révolution aura à combattre la restauration. Essayez de faire entendre un mot en faveur des départemens, de l'instruction publique, des communes ; parlez du tarif et de chemins de fer à des hommes plongés tout entiers dans des questions métaphysiques ! Voyez la totalité du banc des doctrinaires maintenir, avec M. de Broglie, que Charles X est toujours roi, et avec M. Guizot, que Louis-Philippe n'est roi que parce qu'il a été élu. Debout. De l'autre côté, voyez le bataillon de M. Dupin se lever en masse avec l'opposition pour défendre les droits acquis par la révolution."

Voici une dépêche télégraphique du sous préfet de Bayonne au ministère de l'intérieur à Paris. C'est la nouvelle la plus récente de la santé de Ferdinand VII :—

" L'ambassadeur français à la cour d'Espagne écrit ce qui suit de St. Ildefonse, sous la date 29 septembre :—

" Le roi qui a été plusieurs fois abandonné par tous les médecins, commence à se rétablir. Si cet état continue, je pense que demain, ou tout au plus après demain, on déclarera qu'il est hors de danger."

L'inévitable M. de Talleyrand est de retour à Paris, [illegible] au de la Touraine, en parfaite santé—il [illegible] ispos, prêt à vendre encore deux ou trois [illegible]be.

[illegible]al de Berlin, du 16 septembre, s'étend avec [illegible]ce sur l'humanité et la sollicitude toute paternelle [illegible] l'empereur Nicolas envers la malheureuse [illegible]suivant cette feuille, les Polonais ont abjuré l'animosité qui les animait contre le gouvernement russe, mieux éclairé aujourd'hui sur les [illegible] toute philantropique d'un prince dont [illegible]t est de civiliser les plus éloignées de leur patrie [illegible]dre l'instruction et les lumières qui leur manquent." Il y a dans ces assertions ou une imposture audacieuse, ou une mesure et dégoutante ironie ; c'est en Russie, que l'on envoie les jeunes Polonais, pour les *instruire*, dit la gazette prussienne ; chacun sentira que l'on veut dire pour les *dénationaliser* et dès leur bas âge, leur faire oublier qu'ils sont Polonais ; l'empereur ajoute cette feuille, a pris soin des veuves et des orphelins !" qui a oublié qu'au mépris des droits les plus sacrés Nicolas a fait enlever plusieurs d'entre eux pour les envoyer élevés de tout en Sibérie ? On espère que l'exemple les donnera à l'esclavage ! Pauvre Pologne, c'est ainsi qu'on t'insulte, et que ton tyran s'engraisse de ton sang.

Et frotsur Elo[illegible]
Fouin, [illegible] ...ts libres !

STYLE DES ORPHELINS.

A une assemblée des directeurs de cet établissement, tenue samedi dernier, le secrétaire, fut invité à rendre publique la situation dans laquelle il se trouvait, et à faire un appel à la générosité des personnes bienfaisantes, pour venir au secours des orphelins qui y sont reçus.

On présume que cette invitation de la direction aura son effet, et que son but sera accompli en admirant que la maladie terrible qui a jeté la consternation dans la ville et ses faubourgs, a respecté ces asyle.

On doit attribuer en grande partie cet heureux événement aux soins assidus du médecin de l'établissement et de la personne chargée de veiller à la santé des enfans, aussi bien qu'à la grande propreté qui règne partout.

Mais en même temps que l'asyle n'a perdu aucun de ceux qui l'habitaient, le nombre des orphelins a augmenté, et il est à croire qu'il augmentera encore en raison de la mortalité qui a frappé sur la classe indigente.

Il y a maintenant 95 orphelins à l'asyle, dont 31 ont été admis depuis le 4 août, et 22 dans le courant du mois présent, et les membres de la direction croyent ne pas manquer au respect qu'ils doivent aux *Irlandais* en leur rappelant que presque tous ces petits malheureux sont nés en Irlande, ou sont les enfans d'Irlandais.

M. Chew, le trésorier, a annoncé que les fonds entre ses mains sont réduits à $233. 43cts. et que l'établissement doit beaucoup pour des fournitures récentes.

Les secours prompts que les personnes bienfaisantes de notre ville se sont empressées de porter aux malheureux, nous font espérer que leurs intentions charitables ne s'arrêteront pas là, et qu'elles feront quelque chose pour ces malheureux orphelins que la Providence a remis à nos soins. Leurs besoins sont pressans, et la saison les rend encore plus pressans, et nous espérons que cet appel ne sera pas fait en vain.

Les membres de la Direction recevront avec reconnaissance les dons qu'on voudra faire à l'asyle.

LUCIUS DUNCAN, Secrétaire.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 16 septembre.

Charivari donné à MM. Déjean, Mahul et D'haubersaert.

C'était le dixième jour du mois de septembre, par un très beau clair de lune. La neuvième heure venait de sonner à l'hotel de la préfecture. MM. Mahul, le député, le maître des requêtes, l'aspirant conseiller à la cour des comptes, M. Mahul, si connu par sa doctrine *de la chair de la chair et des os de ses os*, venaient de terminer un période sur les devoirs des fonctionnaires. M. d'Haubersaert, si triste depuis qu'il ne reçoit plus les *gracieux* témoignages de familiarité de Casimir Périer, dont il était le secrétaire, écoutait encore son honorable ami, quoiqu'il eut cessé de parler. M. Déjean faisait jouer entre ses dents, son lorgnon, qui ne le quitte jamais, son lorgnon qu'il a au conseil, à la promenade et jusqu'à table, évoité de son couteau et de sa fourchette. M. Forget, appelé à succéder à M. Déjean dans le département de l'Aude, venait de sortir, car il n'avait pu entendre jusqu'au bout les maximes doctrinaires qu'on lui débitait depuis quelques heures.—Tout à coup un horrible bruit s'est fait entendre ; les vitres ont vibré ; MM. Dejean et Mahul ont tressailli, comme aux accens d'une voix connue, mais d'une voix ennemie, d'une voix qui fait peur et qui ne réveille que de mauvais souvenirs. M. Dejean a laissé tomber son lorgnon. M. Mahul reste immobile. M. d'Haubersaert assoupi s'écoute son ami....., tous trois ont les yeux fixés sur la fenêtre, et tout trois se sont écrié : *C'est un charivari.*

Ce n'était point une erreur de leurs sens : rien n'était plus réel ; le bruit en devenait plus significatif, *c'était un charivari, un vrai charivari !*

Les acteurs étaient disposés en bon ordre ; les cornets à bouquin, les chaudrons, les casseroles et les sonnettes se faisaient entendre ; de temps à autre, au brouhaha, au tohu bohu, au vacarme charivarique succédaient les cris : *à Dejean ! à Mahul ! à bas le juste milieu !* Le bruit recommençait, puis venait le refrain si connu de la chanson Mahul :

A nos coucerts ne mettons plus de bornes ;
Ah ! ah ! criez, frappez, sifflez, sonnez ;
Fêtons partout, au bruit perçant des cornes,
Tous les flatteurs des puissans courtisans,
C'est le compère
Du ministère,
L'os de ses os et la chair de sa chair,
Qu'un tel musique
Diabolique,
Lui prouve au moins combien il nous est cher.

A ces chants en succédaient d'autres, dont on n'a pu nous rapporter que les dernières paroles, qui sont le refrain de la chanson faite en l'honneur du préfet Saladin, le même qui entend si bien la mise en état de siége à l'occasion du charivari :

Eh ! dis-moi, mon ami Jean-Pierre,
Où diable as tu gagné ta croix !

Ces alternatives de chants et de bruit charivarique, ont duré environ trois quarts d'heure, après quoi acteurs et spectateurs se sont retirés fort paisiblement.—Mais il est écrit là haut que le charivari est un des crimes les plus irrémissibles de nos temps modernes, et qu'on ne saurait le laisser passer sans arrêtation. Il est fâcheux que la loi ne taise sur ce chef grave ; mais patience, on ne désespère pas de voir M. Barthe proposer, à la session prochaine, une loi spéciale contre le charivari. (*Patriote du Puy-de-Dome.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Henry Lee, Prince, Havre.
Lincoln & Green.
Brick Ajax, Rollins, Baltimore,
J. W. Zacharie & co.
Goël. Mexico, Almeida, Tampico, Tuyes & co.

Arrivés.

Bateau de remorque Pilot, Riddle des passes, avec le brick Tribune, d'Alexandrie. Il rapporte que le brick Rolla et la goël. Experiment étaient en rivière. Rien en dehors.

Brick Tribune, Straple, d'Alexandrie, avec 109 esclaves.

Bateau à vapeur Walter Scott, Bradish, de la rivière Yazo, avec 1408 balles coton.

Bateau à vapeur Atlantic, Smith de Louisville, avec du coton, &a.

Bateau à vapeur Water-Witch, Fleishman, de Bâton-Rouge.

Bateau à vapeur Planet, Ginn, du Fort-Adams.

Bateau à vapeur Telegraph, Mumford, BayouSarah

Bateau à vapeur Arab, Simpson, de Cincinnati.

Bateau à vapeur Monticello, Patterson, Plaquemine.

Bateau à vapeur Rapide, Magniere, Alexandrie.

AVIS.—M. MAELZEL se trouve avec peine obligé d'annoncer au public et aux amateurs qui l'avaient engagé de venir en cette ville, qu'il lui est impossible d'exposer en public ses automates, joueur d'échecs, trompette, mélodina, &c. vu qu'il n'a pu, nonobstant des recherches continues, trouver de salle convenable pour son exposition. Si quelqu'un avait connaissance d'une salle d'au moins 28 pieds de largeur sur 50 ou au delà de profondeur, et qui fût convenablement située, M. Maelzel lui serait infiniment obligé de lui en faire part dans le moindre délai.

S'adresser à M. Maelzel, chez Mme. Wilkins, rue du Canal, No. 28. 27 nov—3

A VENDRE.

UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny en cette ville, désigné d'après le plan du dit faubourg, par le no. 389, de l'îlot renfermé par les rues des Bons Enfans de Mandeville, d'Amour et de Marigny. Le dit terrain ayant 50 pieds de face à la dite rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, mesure française ; borné d'un côté par le no. 338 de l'autre par le no. 340 et dans les profondeurs par les nos. 328 et 329, ensemble tous les édifices qui y sont construits et tous les dépendances et départenances.

Conditions ; un quart comptant, un tiers à 6 et un tiers à 12 mois. 27 nov—3,1t10.

A VENDRE.

UN TERRAIN, désigné par le no. 81, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Crans, sur 120 de profondeur, renfermé entre les rues Bagatelle et Upion, sur lequel se trouvent une petite maison dans la cour avec beaucoup d'arbres fruitiers.

27 nov—3,1t10.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fonds de cabaret et grocery, en parfait état et très bien achalandé, situé dans le faubourg Marigny près l'Esplanade, s'adresser au bureau de l'Abeille. 27 nov—4,3ps.

200 BALLES Toile à draps ecrue 4 4 du pays, venant des meilleures manufactures ; 140 balles toile à chemises, de différentes qualités ; 12 balles toile à draps de Russie blanche, ayant droit au drawback ; le tout convenable aux marchés mexicains, à vendre par

20 nov LINCOLN & GREEN.

LETTRES DE CHANGE SUR FRANCE—A vendre par 26 oct J. MAGER.

Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches.

LE tirage de la 28me. classe de la dite loterie aura lieu Jeudi 6 décembre prochain. Celui de la 29me. classe aura lieu samedi, 22 décembre prochain.

27 nov J. B. FAGET, gérant.

TOILE & CORDE DE EMBALLAGE du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par

27 nov FOSTER & HUTTON.

LE DR. A. L. KEAGY, *Dentiste*

DEMEURE rue de Chartres, No. 3, au premier étage, où il exerce sa profession dans toutes ses branches. 27 nov—

40 DOUZ. Chaises de fantaisie et de Windsor, différents genres, récemment reçues, à vendre par

27 nov GEO. WHITNEY, rue de la Douane, No. 21.

GLACES.—Le soussignés à vendre dans son magasin de Meubles et de Chaises, un assortiment de Glaces d'un joli goût, qu'il offre à bon marché, en gros et en détail. GEO. WHITNEY,

27 nov rue de la Douane, No. 21

COUR DE DISTRICT. Samedi 24 novembre 1832—*Dans l'affaire de Joseph Théodore Bau duc.*—Sur motion de M. D. Seghers, et sur entégistrement d'une copie certifiée des délibérations des créanciers du débiteur, par devant Théodore Seghers, notaire public, le 6 d'octobre dernier, il est ordonné par la Cour, que les créanciers du dit débiteur, et toutes autres personnes intéressées, aient à déduire, d'ici au samedi 8 de décembre prochain, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Extrait des minutes.

27 nov—3 JOHN L. LEWIS, greffier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE, *Nouvelle-Orléans, 24 Nov. 1832.*

LE premier mardi de décembre prochain, la Direction procédera à l'élection des Caissiers des différentes branches de cette institution.

26 nov J. B. PERRAULT, caissier.

ARRIVÉ PAR L'OLYMPIA.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 182, prévient les personnes qui desireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gracieux et caricatures ; tableaux à l'huile et gravures ; parfumerie fine, très-variée ; parapluies et ombrelles ; nécessaires et cartonnages ; un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'etrennes ; pistolets, cannes à épées, poignards, couteaux, canifs, rasoirs et ciseaux, en tous genres ; bretelles, cravattes et cols ; bijouterie nouvelle ; papier à lettres, à dessin et objets de bureaux ; brosses et peignes en tout genre ; lorgnettes de théâtre, bourses, fleurs pour coiffures ; masques ; casquettes ; portefeuilles très-variés ; cartes de visite ; briquets ; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies et boîtes à barbe ; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût. 26 nov—

IL a été perdu ou égaré le 23 de ce mois, par un domestique du soussigné, un grand *PORTE FEUILLE* contenant divers papiers, entr'autres, des notices et reçus de taxes sur les propriétaires de la ville de McDonogh. Le public est par le présent informé que ces reçus sont nuls et non-avenus. En conséquence, les propriétaires dans la dite ville de McDonogh sont par le présent notifiés de ne point les payer, à moins qu'ils soient présentés par le shérif soussigné, ou par un de ses représentants légaux.

Une récompense de $20 sera donnée à celui qui remettra ce porte-feuille ou les papiers et reçus susdits.

Bureau du Shérif, faubourg Lafayette, 24 novembre 1832. JQUES. CHARBONNET,

26 nov shérif.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de France, une grande quantité d'articles, nouveaux de fantaisie et autres, qu'il offre à vendre à des prix très modérés,

Fichus 3/4 4/4 et 5/4 gaze riche imitation blonde.
Ceintures brochées en pièce et par douzaine.
Gants pour hommes, couleurs assorties, noirs, coussus blanc, noirs, couus noirs.
Gants pour femmes, couleurs claires.
Schals de crêpe, 4/4 5/4, riches,
Gros de Naples, noir noir, et gros de Berlin, noir noir,
Bretelles en soie élastique.
Do. en coton de toutes les qualités.
Indiennes françaises couleurs assortie et pour deuil.
Mouchoirs 3/4 indienne couleurs assorties.
Mouchoirs de soie façonnés riches.
Jarretières élastiques en soie.
Glands en soie très grands.
Bas de soie noirs et blancs, brodés, pour femmes.
Do. de coton blancs brodés do. do.
123 parapluies français en couleurs assorties de 30 et 32 pouces, et à épée.
Bas de coton blanc pour enfants.
Bas de coton blanc à côtes, mécanique, pour hommes.
Grands schals crepon imprimés en 4/4 et 5/4.
Do. do. brodés. do. do.
Toile d'Irlande dans toutes les qualités.
Peignes découpés pour femmes, do. en écaille.
Etuis à cigarres.
Boëtes à musique choisies.
Peignes en corne et buffle noir, à favoris.
Un grand assortiment de bijouterie fausse, tel que boucles d'oreilles, épinglettes, boucles de ceintures, agraffes de manteaux, boutons de chemises, &c. &c.
Nécessaires à musique pour dames.
Do. do. pour hommes.
Eau de Cologne, pommade.
Crêpe noir noir pour voiles.
Caricatures, portrait de femmes, &c.
Et en magasin un grand assortiment de marchandises sèches et articles de fantaisies d'importation antérieure. PAUL LAGAY.

26 nov,—6 Rue de Chartres, No. 102.

TLANAVIT, Encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants :

150 fromages tête de maure.
6 caisses eau de fleurs d'orangers triple de Grasse.
1 jarre fruits cristallisés de Marseille.
200 livre saucissons de Marseille.
200 do. do. de. de Lyon.
3 caisses Sardines et conserves de Colin.
25 dmes. Eau de Cologne, flancons façonnés.
10 dmes. Essence de vinaigre de H. Lemercier.
20 grosses Veilleuses à l'esprit de vin.
12 grosses Briquets physiques.
4 malles parfumeries assorties.
50 quarts vin de Porto, 1ère. qualité.
10 caisses do. do. do.
100 milliers Cigarres de la Havane, 1ère. qualité.

21 nov.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

No. 128, Rue Royale, Encoignure St. Louis.

LE BINOCHE, arrivé récemment de Paris, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elles trouveront dans son magasin un assortiment général de nouveautés du meilleur goût et à des prix très modérés. 21 nov.

NOUVEAU MAGASIN DE MEUBLES ET DE CHAISES.

LE soussigné annonce qu'il a pris le magasin No. 21, rue de la Douane, et qu'il se propose d'avoir un assortiment général de meubles, chaises, miroirs, matelas &a. qu'il vendra à aussi bas prix qu'on puisse se les procurer dans aucun magasin de la ville. Ceux qui achèteront pour revendre obtiendront un escompte considérable sur le prix de détail,

GEO. WHITNEY,

121 nov No. 21 rue de la Douane.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'à compter d'aujourd'hui, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Girod : *Café au lait, à l'eau, chocolat, thé simple, bavaroise au chocolat, bishop, &c. &c.* le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.

20 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

600 FUTAILLES Porter de Londres, contenant chacune 8 douzaines de bouteilles, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

330 SACS Salpêtre, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

RECU par le navire Bolivar du Havre, 1700 chaudières françaises de 1 à 4 à vendre par

22 nov BLANC & BRUGIER.

A LOUER—*Pour le premier du mois prochain*

Une maison à deux étages, rue Condé entre St. Anne, et du Maine, maintenant occupée par M. Clague, s'adresser au médecin Formento, rue Toulouse. 22 nov—8.

260 SACS Cafe de la Havane, en debarquement de la goëlette Montañésa, et à vendre par (20 nov) JOSE PUATS.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Ramon Mon, et celles qui lui doivent, sont priées de vouloir s'adresser à M. John Garnier, chargé de la liquidation,

15 nov—15

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick **CANADA**, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Rail-road, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

26 nov rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick ou voilier, **JOHN A. ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, ayant été déterré, peut encore recevoir quelque fret, pour lequel ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISSON, BROWN & CO.

27 nov 117 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. I. **ROBT. PULSFORD**, maintenant en chargement et partira sous peu. S'adresser à

22 nov LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE, (*passage seulement.*)

Le navire bien connu **BOLIVAR**, capt. A. Welch, partira positivement pour le dit port le 25 du courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

19 nov QUERTIER & BOUTIN.

POUR TAMPICO.

La goëlette neuve et fine voilière **MEXICO**, capitaine James Almeida, partira sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à TUYES & CO.

17 nov Rue Royale No. 104.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 6 décembre 1832 ; à midi, j'exposerai en vente au magasin de feu P. B. Penny, rue Bienville, entre les rues Chartres et de la Levée, une quantité de cheminées et tombes en marbre. Conditions : Comptant. Par ordre de la cour

26 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments*—. Jeudi, 27 Décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse un négrillon nommé Charles, âgé d'environ 12 ans, appartenant à la succession de feu Antoine André.

Conditions : un quart Comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. Ferand, notaire public. nov 26

SUCRE de la nouvelle récolte—50 boucauts beau sucre purgé, sur une habitation à 3 milles de la ville, à vendre par

26 nov DUCROS & MORPHY.

$10 DE RECOMPENSE.

S'est absenté dans la journée de jeudi dernier, de chez le soussigné, son mulâtre **JOHN**, âgé de 15 à 16 ans ; bien connu en cette ville comme ayant été employé dans sa boutique depuis près de deux ans. Comme il s'est absenté par la peur de la maladie régnante, on suppose qu'il n'est pas allé loin.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui ou à ceux qui le ramèneront au soussigné, rue St. Philippe, No. 3, maison de l'encoignure de la Levée.

24 nov ANTONIO ANCILES

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le 8 du mois passé, l'esclave **CAIN**, il a de 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de constitution assez robuste, légèrement marqué de petite vérole ; pour peu qu'on l'excite il béga